



République de Côte d'Ivoire

CABINET DU PREMIER MINISTRE
COMITE DE PRIVATISATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CESSION DES PARTS DETENUES PAR L'ETAT DANS LE CAPITAL DE LA
NOUVELLE SOCIETE SUCRIERE DE LA COMOE (SN SOSUCO)**

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 27 avril 2016, de céder la participation de 2,2% détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la SN SOSUCO, soit 17 922 actions, à un investisseur privé.

SN SOSUCO est une société de droit burkinabé et son capital est détenu comme suit :

- Etat de Côte d'Ivoire : 2,2%
- Etat burkinabè : 30,8%
- SUCRE PARTICIPATION : 68,0%

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Gouvernement, le Comité de Privatisation a lancé un appel à concurrence, sur la période du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016, publié dans les journaux à grand tirage en Côte d'Ivoire et au Burkina.

A l'issue de l'appel à concurrence et des négociations, la société SUCRE PARTICIPATION a été déclarée adjudicataire avec une offre de rachat qui, après négociation, s'élève à un montant de 169 700 000 FCFA.

Ainsi, l'Etat de Côte d'Ivoire sort entièrement du capital de la SN SOSUCO.

Le Président du Comité de Privatisation

Christian KOFFI